

CONSEIL MUNICIPAL DE BOIS LE ROY

Compte rendu de la séance du 22 Février 2012

L'an deux mil onze, le mercredi 22 février à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Bois le Roy, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MOREL, Maire.

Présents : MOREL JP – DANGOUMAU JP – AGUEEFF M – MONTELS JP – MARTEAU P –
BLANQUET E – CAILLERE Cl – DESHAYES M – DAVRAINVILLE S – BOBIN G

Absents : MARAIS M – MONGIS A –

Absents excusés : PVOT A (procuration MOREL JP)
GRIPON P (procuration AGUEEFF M)

Mlle AGUEEFF M. est élue secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 6 décembre 2011, n'appelant pas de remarques, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR

1. Subvention FEADER
2. SIEGE : Convention financière « Chemin du poirier noir »
3. SIEGE : Convention financière distribution électrique « Chemin de la mare rouge »
4. SIEGE : Convention financière éclairage public « Chemin de la mare rouge »
5. Mise en œuvre – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – Arrêté de projet de périmètre.
6. Avance participation au S.I.S. L'Habit/Bois le Roy
7. Engagement d'inscription Investissement 2012
8. Informations générales
9. Questions diverses

1 – Subvention FEADER

Le maire informe que le 22 avril 2011, le conseil municipal a délibéré en vue de demander le concours financier des fonds FEDER pour réaliser la rénovation de la mare de boiteau. Pour ce genre d'opération, il faut demander des subventions au programme FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural).

De ce fait, le maire propose que le conseil municipal délibère à nouveau pour permettre de déposer un dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention FEADER pour la réhabilitation de la mare de boiteau.

2 – SIEGE : Convention financière « Chemin du poirier noir »

Le maire expose au conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public et télécom – Chemin du poirier noir.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'Investissement	30 100,33€
- en section de Fonctionnement	18 635,45€

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise :

- le maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente ;
- l'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (EP) et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

3 – SIEGE : Convention financière distribution électrique « Chemin de la mare rouge »

Le maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'enfouissement du réseau de distribution électrique :

CHEMIN DE LA MARE ROUGE estimés à : 118 000€ TTC

Le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (S.I.E.G.E.) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au titre de ses missions statutaires dans le cadre de son programme annuel.

La participation financière (P) de la commune s'élève à 20% du coût réel H.T. des travaux et est estimée à :

$$P = 98\,662,21\text{€ HT} \times 20\% = 19\,732,44\text{€}$$

Etant entendu qu'elle est due à la clôture de l'opération et sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE.

Ces explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- 1) d'adopter le projet présenté par le S.I.E.G.E. dans les conditions financières précitées.
- 2) d'inscrire à son budget les prévisions de dépenses correspondantes au compte 20415.

4 – SIEGE : Convention financière éclairage public « Chemin de la mare rouge »

Le maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'éclairage public :

CHEMIN DE LA MARE ROUGE estimés à 36 000€ TTC

Le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (S.I.E.G.E.) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux suite au transfert de cette compétence par la commune au SIEGE, dans le cadre de son programme annuel de travaux.

La participation financière (P) de la commune qui s'élève à 40% du coût réel H.T. des travaux est estimée à :

$$P = 30\,100,33\text{€ HT} \times 40\% = 12\,040,13\text{€}$$

Etant entendu qu'elle est due à la clôture de l'opération et sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE.

Ces explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- 1) d'adopter le projet présenté par le S.I.E.G.E. dans les conditions financières précitées.
- 2) d'inscrire à son budget les prévisions de dépenses correspondantes au compte 20415.

5 – Mise en œuvre – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – Arrêté de projet de périmètre

Le maire donne lecture du courrier ainsi que l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet de l'Eure sur la mise en place du schéma départemental de coopération intercommunale.

Ce schéma départemental de coopération intercommunale de l'Eure prévoit l'intégration des communes de Mousseaux Neuville et Saint Laurent des Bois à la Communauté de Communes « La Porte Normande », à compter du 1^{er} janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émis un avis favorable à l'intégration de ces deux communes à la Communauté de Communes « La Porte Normande ».

6 – Avance participation au S.I.S. L'Habit/Bois le Roy

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'octroyer au S.I.S. L'Habit/Bois le Roy, à compter du 1^{er} février 2012, et ce jusqu'au vote du budget primitif 2012, une avance permettant au S.I.S. d'assurer les charges à payer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le maire à effectuer une avance chaque mois sur le budget au S.I.S. jusqu'au vote du budget primitif 2012.

7 – Engagement d'inscription Investissement 2012

Le maire informe les membres du conseil municipal que pour répondre aux besoins de l'école de Bois le Roy, des équipements et matériels ont été acquis (mobilier, matériel informatique, équipements pour le dortoir).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, compte tenu de ces besoins, s'engage à insérer ces dépenses au budget primitif 2012.

8 – Informations générales

a) Le maire informe qu'il a procédé à la réalisation d'un emprunt de 239 450€ au taux 4,51% le 28 décembre 2011, conformément au vote du budget primitif d'investissement 2011.

b) Le maire informe que suite à un signalement d'un habitant sur le régime des décisions qu'il est amené à prendre dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal, il procédera à chaque séance à un récapitulatif des actes pris.

c) Le maire présente le procès verbal de la réunion du SIEGE du 26 novembre 2011. A noter le vote du budget primitif 2012 qui s'élève à 17 568 000€ en fonctionnement et 37 697 800€ en investissement et qu'une ligne de crédit de 10 000 000€ sera pris pour 2012.

d) Le maire informe que, suite à la décision de la CCPN de demander aux communes de délibérer sur l'évolution des statuts, il a écrit au Préfet pour l'informer qu'il ne pouvait présenter ce projet au conseil municipal compte tenu des erreurs dans le texte. En réponse, le Préfet a notifié au président de la CCPN l'arrêt de cette procédure dans l'attente d'une nouvelle rédaction.

e) Le maire informe que le budget 2012 sera approuvé le 30 mars 2012 dans un contexte économique extrêmement difficile.

f) Le maire informe que les travaux de l'église vont faire l'objet d'un lancement de consultation par l'architecte Monsieur Montillon, en vue d'un début de travaux au 3^{ème} trimestre 2012.

g) Le maire informe que la première tranche d'aménagement des allées du cimetière débutera début mars 2012.

h) Le maire informe qu'une copie de bois, qui devait permettre de mettre en vente 250 à 300 stères, a été interrompue suite au gel.

9 - Questions diverses

M. MONTELS J.-P. informe que :

- le saule de la mare de boiteau a été taillé
- le concert de La Chacoulienne aura lieu le dimanche 22 avril 2012
- le troc aux plantes se déroulera le dimanche 13 mai 2012
- les consultations se poursuivent en vue de retenir un couvreur pour la toiture du bâtiment annexe de la bibliothèque

Mlle AGUEEFF M. informe que :

- le recensement s'est achevé et c'est très bien déroulé.
- le repas du C.C.A.S. aura lieu le samedi 17 mars 2012

M. DESHAYES M. demande à ce que soient déterminées les permanences pour les élections.

M. DAVRAINVILLE S. informe que le séjour Poney s'est bien passé (61 enfants de CP – CE1 – CE2 étaient concernés par ce séjour), malgré l'épidémie de gastro.

Mme BLANQUET E. rappelle que le bulletin « Echos des Forêts » sortira début mars 2012.

Pour conclure, le maire remercie chaleureusement les employés communaux Julien et Xavier, pour leur travail le dimanche où la neige a recouvert la région.

La séance est levée à 22H05.